

## Délibération n°2018.00105

Ressources humaines - Création de postes non permanents

Séance du 13 novembre 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 9

absente non représentée : 0

L'an deux mille dix huit, le 13 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 07 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, Mme Marianne MARGATE, Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (à partir de la délibération 2018.00097), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Claire KAHN (à partir de la délibération 2018.00097), M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à Mme Sophie VANHOUTTE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, M. Lyazid AMRANE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

### ABSENTE NON REPRESENTÉE :

Mme Claire KAHN (jusqu'à la délibération 2018.00096), M. Gilbert TROUILLET (jusqu'à la délibération 2018.00096)

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

[www.mitry-mory.net](http://www.mitry-mory.net)  
[info@mitry-mory.net](mailto:info@mitry-mory.net)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00105

### Ressources humaines - Création de postes non permanents

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Jacques DURIN, Adjoint au Maire, délégué au personnel communal et à la restauration collective,

Vu l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant :

- l'ouverture d'une patinoire éphémère du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2018, qui nécessite la création de 8 emplois saisonniers d'Agent d'animation et d'un emploi saisonnier d'Educateur sportif, du 28 novembre 2018 au 31 décembre 2018,
- la nécessité de faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'activité de l'Espace musique, et ainsi de créer un emploi non permanent d'Adjoint d'animation du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 janvier 2019,
- le besoin de renforcer l'équipe du self communal où sont accueillis pour la restauration les élèves des écoles Moulin et Couperin, dans l'attente de l'ouverture du nouveau self à Couperin, et de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique à partir du 14 novembre 2018,
- la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois à créer,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 6 novembre 2018,

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>29</b>
<b>POUR :</b>	<b>29 dont 8 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>4 dont 1 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO,

**DECIDE** d'approuver la création de 11 emplois pour accroissement saisonnier d'activité, pour la patinoire éphémère, afin de recruter :

- 8 Agents d'animation, du 28 novembre 2018 au 31 décembre 2018, chargés d'accueillir le public et d'encadrer le dispositif, en référence au grade d'Adjoint d'animation, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 325 ;

- 1 Educateur sportif, du 28 novembre 2018 au 31 décembre 2018, sur le grade d'Educateur des activités physiques et sportives, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 339 ;
- 1 emploi relatif au recrutement d'un Animateur au sein du service Jeunesse, sur le grade d'Adjoint d'animation à temps non complet (10 heures hebdomadaires) pour renforcer l'équipe de l'Espace musique, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 janvier 2019, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 325 ;
- 1 emploi relatif au recrutement d'un Agent d'entretien et de restauration, au sein du service Entretien-restauration, sur le grade d'Adjoint technique à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires), dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à partir du 14 novembre 2018, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 325.

**PRECISE** que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2018, chapitre 012.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.